

Système de puits collectifs de Richmond Ouest :

Le rapport suivant présente le résumé des résultats d'analyse de la qualité de l'eau, des avis de mauvaise qualité de l'eau et d'autres renseignements fonctionnels liés à **système de puits collectifs de Richmond Ouest** (réseau d'aqueduc n° 2260096343) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Il a été préparé conformément à l'article 11 du Règlement de l'Ontario 170/03 en vertu de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

Le rapport annuel de chaque réseau municipal exploité par la Ville d'Ottawa est affiché sur le site Web : www.ottawa.ca/fr. Les membres du public peuvent se procurer des exemplaires du rapport annuel et du sommaire préparés conformément à l'annexe 22 du Règlement de l'Ontario 170/03 au 951, avenue Clyde (téléphone 3-1-1), à l'usine de purification de l'eau de Britannia (2731, rue Cassels) et à l'usine de purification de l'eau de l'île Lemieux (1, rue Onigam).

Description du réseau d'alimentation en eau potable

Le service d'approvisionnement en eau de Richmond Ouest fournit de l'eau potable au lotissement Fox Run de Richmond (actuellement <100 résidences) et a été mis en service le **23 avril** 2019. Le système puise l'eau souterraine à partir de deux puits artésiens situés à proximité de l'usine de traitement. L'eau tirée des puits d'alimentation est jugée de grande qualité, même si elle présente un niveau modéré de fer (0,22 mg/L) et un niveau modéré à élevé de dureté (environ 297 mg/L en CaCO₃).

Le processus de traitement du système de puits de Richmond Ouest comprend les étapes suivantes :

- désinfection au chlore
- utilisation du bassin de chloration
- stockage de l'eau
- pompage à haute pression

Le seul traitement chimique utilisé est une solution de chlore d'hypochlorite de sodium (liquide – 6 %) à des fins de désinfection. Le procédé de traitement produit une eau claire et potable, au goût agréable.

L'eau traitée est pompée au moyen d'une combinaison de cinq pompes à haute pression dans le réseau de distribution avec une concentration en chlore ciblée de 1,0 mg/L. Des instruments d'analyse reliés au réseau sont utilisés pour surveiller la concentration de chlore immédiatement à la suite de l'ajout de chlore, après la désinfection au chlore, et au moment où l'eau traitée entre dans le réseau d'aqueduc. Le débit, la pression et la turbidité de l'eau traitée qui sort de la station sont aussi surveillés. Le niveau de chlore dans le réseau d'aqueduc est vérifié par une station d'analyse spécialisée située dans le secteur nord-ouest du lotissement.

Tous les systèmes de traitement, de pompage et de stockage sont contrôlés par un système informatique spécialisé et surveillés 24 heures sur 24 par des techniciens en traitement de l'eau. Un technicien en traitement de l'eau se rend au système de puits deux fois par semaine pour recueillir des échantillons d'eau et effectuer des analyses de la qualité de l'eau sur place.

Dépenses engagées au cours de la période du présent rapport

Des projets d'entretien et d'immobilisations doivent être réalisés périodiquement afin de maintenir une exploitation sécuritaire et efficace des réseaux d'aqueduc. Vous trouverez ci-dessous la description de tous les projets majeurs de réparation et de modernisation qui ont eu lieu au cours de la période visée par le rapport.

En 2020, les dépenses de fonctionnement de base et d'entretien ont été couvertes en vertu de la garantie de l'entrepreneur. Aucune réparation ni mise à niveau importante n'a été entreprise durant cette période.

Résultats de l'analyse de la qualité de l'eau

Le Règlement 170/03 sur les réseaux d'eau potable de l'Ontario définit les exigences en matière de prélèvement d'échantillons pour le contrôle et l'analyse de la qualité de l'eau, et les répartit en deux volets selon la nature de l'analyse effectuée au moyen de paramètres microbiologiques, inorganiques et organiques et de paramètres de fonctionnement. Dans les sections suivantes, nous décrivons, pour l'année, les analyses de la qualité de l'eau prévues dans le *Règlement de l'Ontario 170/03*. En plus des analyses exigées en vertu des règlements sur l'eau potable, la Ville d'Ottawa procède à l'analyse de son eau potable pour de nombreux autres paramètres. Pour prendre connaissance de la liste complète des résultats de ces analyses, le lecteur est invité à consulter le site Web de la Ville (<https://ottawa.ca/fr>).

Paramètres microbiologiques

Des analyses bactériologiques de l'eau brute, traitée et distribuée, sont effectuées pour évaluer le total des coliformes et des *E. coli*. Ces bactéries sont considérées comme étant des indicateurs de contamination, étant donné qu'elles ne causent pas de problèmes de santé, mais qu'elles peuvent signaler la présence d'autres organismes pathogènes.

L'eau brute désigne l'eau non traitée qui est acheminée de l'un des deux puits à l'usine. En 2020, des coliformes totaux ont été décelés dans 3 échantillons sur les 107 prélevés dans l'eau brute puisée dans le puits numéro 1. Aucun de ces échantillons n'a indiqué la présence de la bactérie de l'*E.coli*.

L'eau traitée est analysée alors qu'elle quitte l'usine et entre dans le réseau de distribution. La colonne Distribution présente les résultats des tests effectués sur les prélèvements réguliers d'échantillons visant à contrôler la qualité de l'eau de l'ensemble du réseau. En 2020, aucun (0) des échantillons d'eau traitée ou distribués pour Richmond Ouest ne révélait la présence de bactéries coliformes.

Les résultats des tests microbiologiques en ce qui concerne la présence de coliformes et d'E. coli dans l'eau traitée et distribuée sont présentés sommairement dans le tableau ci-après.

Tableau 1a Résumé des résultats des analyses microbiologiques de l'eau traitée et distribuée en 2020

Paramètre	Nombre d'échantillons d'eau traitée prélevés	Nombre de résultats positifs	Nombre d'échantillons prélevés dans le réseau de distribution	Nombre de résultats positifs
Total des coliformes (ufc/100mL)	106	0	106	0
Total de la bactérie E. coli (ufc/100mL)	106	0	106	0

ufc = unité formatrice de colonies

L'HPC (la numération sur plaque des bactéries hétérotrophes) correspond à un large spectre de bactéries aérobies dans l'environnement qui est indicateur de la croissance biologique. Ces bactéries ne sont pas néfastes pour les humains et ne sont donc pas considérées comme nuisibles à la qualité de l'eau potable. Cependant, elles peuvent constituer un indicateur opérationnel utile puisqu'elles révèlent la formation de biofilms sur la paroi interne d'une canalisation ou d'une conduite principale. Une concentration limite de 500 (ufc/ml) a été établie comme cible pour les réseaux d'eau potable en Ontario. Au

cours de 2020, un échantillon de distribution sur 105 et un échantillon d'eau traitée sur 105 ont dépassaient la limite des bactéries hétérotrophes dans l'eau potable de 500 ufc/m.

Tableau 1b Résumé des résultats des analyses de numération sur plaque des bactéries hétérotrophes (HPC) sur des échantillons d'eau traitée et distribuée prélevés en 2020.

Paramètre	Nombre d'échantillons d'eau traitée	Intervalle des résultats d'analyse de l'eau traitée	Nombre d'échantillons pris dans le réseau de distribution	Intervalle des résultats pour l'eau traitée
HPC (ufc/mL)	105	0 – 3000	105	0 – 750

ufc = unité formatrice de colonies

Paramètres de fonctionnement : Des tests de vérification du fonctionnement sont effectués par des techniciens certifiés afin d'évaluer la qualité de l'eau et d'apporter des modifications au processus de traitement. Pour le système de puits de Richmond Ouest, des instruments d'analyse reliés au réseau en continu servent à mesurer et à enregistrer des paramètres importants du processus comme la concentration de chlore et la turbidité de l'eau. De plus, un technicien à distance se rend sur place deux fois par semaine pour y effectuer des tests de vérification du fonctionnement à l'aide d'instruments de laboratoire ou d'instruments portatifs afin de vérifier la qualité de l'eau. En 2020 les résultats de tous les tests de vérification du fonctionnement relatifs à l'eau traitée respectaient les normes en matière de salubrité de l'eau potable. Les résultats sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 Résumé des tests de vérification du fonctionnement relatifs à l'eau traitée pour 2020.

Paramètre	Valeur moyenne	Fourchette de valeurs (min - max)	Nombre d'échantillons
Turbidité	0,32 uTN	0,17 – 1,06 uTN	106
Total chlore	1,11 mg/L	0,77 – 1,89 mg/L	106

Paramètres inorganiques : Les substances inorganiques comprennent les métaux lourds et les minéraux dissous qui peuvent se retrouver dans l'eau potable traitée. Les substances inorganiques sont testées tous les mois dans l'eau traitée de ce système. Le tableau ci-dessous résume les résultats des analyses de 2020, exprimés sous forme de concentrations annuelles moyennes. Tous les résultats des tests des paramètres inorganiques pour 2020 étaient dans les limites des normes relatives à la salubrité de l'eau potable, à l'exception du sodium. Le sodium est naturellement présent dans les eaux souterraines, mais sa concentration de 37,1 mg/l présente dans l'eau traitée du système de Richmond Ouest dépasse la limite recommandée de 20,0 mg/l pour l'eau potable. Un avis concernant le dépassement de la norme pour le sodium a été envoyé au MEPP et au Service de santé publique le 3 avril 2019 pour ce réseau d'eau potable (avis exigé tous les cinq ans).

Tableau 3 Résumé des tests des paramètres inorganiques dans l'eau traitée pour la période visée du rapport

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Eau potable de l'Ontario
Antimoine	mg/L	0	0,006
Arsenic	mg/L	0	0,010
Baryum	mg/L	0,14	1,0
Bore	mg/L	0,13	5,0
Cadmium	mg/L	0	0,005
Chrome	mg/L	0	0,05
Plomb	mg/L	0	0,01
Mercure	mg/L	0	0,001
Sélénium	mg/L	0	0,05
Uranium	mg/L	0,0009	0,02
Sodium	mg/L	37,1	20,0*

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Eau potable de l'Ontario
Fluorure	mg/L	0,27	1,5
Nitrate	mg/L	0	10,0
Nitrite	mg/L	0	1,0

0 indique que le produit chimique présente des valeurs inférieures à la limite de détection

NOTA* :Le niveau d'avis sanitaire de 20 mg/L pour les gens sur le régime alimentaire restreint en sodium seulement

Paramètres organiques : Voici les paramètres d'analyse pour détecter les substances organiques à l'état de trace : substances organiques volatiles, pesticides, solvants, dioxines, BPC et sous-produits de désinfection. Le tableau ci-après montre les résultats obtenus en 2020 dans les analyses des composés traces organiques et exprimés sous la forme de concentrations moyennes de composés traces organiques dans l'eau traitée. Tous les résultats des tests pour 2020 se situaient dans les limites des normes en matière de salubrité de l'eau potable. Les substances organiques à l'état de trace se sont avérées non détectables sauf pour les trihalométhanes (THM) et l'acide haloacétique (HAA). THM et HAA sont une famille de composés qui se forment pendant le traitement lorsque le chlore réagit avec les matières organiques naturelles dissoutes.

Tableau 4 – Résumé des paramètres organiques analysés durant la période du présent rapport, ou résultats les plus récents

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Eau potable de l'Ontario
1,1-Dichloroéthylène	mg/L	0	0,014
1,2-Dichlorobenzène	mg/L	0	0,2
1,2-dichloroéthane	mg/L	0	0,005
1,4-Dichlorobenzène	mg/L	0	0,005
2,3,4,6-tétrachlorophénol	mg/L	0	0,1
2,4,6-trichlorophénol	mg/L	0	0,005
2-4 dichlorophénol	mg/L	0	0,9
2,4-Acide dichlorophénoxyacétique (2,4-D)	mg/L	0	0,1
4-Acide phénoxyacétique de chlorométhyl (MCPA)	mg/L	0	0,10
Alachlore	mg/L	0	0,005

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Eau potable de l'Ontario
Atrazine + métabolites N-désalkylés	mg/L	0	0,005
Azinphos-méthyl	mg/L	0	0,02
Benzène	mg/L	0	0,001
Benzo(a)pyrène	mg/L	0	0,00001
Bromoxynil	mg/L	0	0,005
Carbaryl	mg/L	0	0,09
Carbofuran	mg/L	0	0,09
Chloroéthène	mg/L	0	0,001
Chlorpyrifos	mg/L	0	0,09
Diazinon	mg/L	0	0,02
Dicamba	mg/L	0	0,12

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Eau potable de l'Ontario
Dichlorométhane	mg/L	0	0,05
Diclofop-méthyl	mg/L	0	0,009
Diméthoate	mg/L	0	0,02
Diphényle polychloré (BPC)	mg/L	0	0,003
Diquat	mg/L	0	0,07
Diuron	mg/L	0	0,15
Glyphosate	mg/L	0	0,28
L'acide haloacétique*	mg/L	0,004	0,080
Malathion	mg/L	0	0,19
Métolachlore	mg/L	0	0,05
Métribuzine	mg/L	0	0,05
Monochlorobenzène	mg/L	0	0,08

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Eau potable de l'Ontario
Paraquat	mg/L	0	0,007
Pentachlorophénol	mg/L	0	0,06
Phorate	mg/L	0	0,002
Piclorame	mg/L	0	0,19
Prométryne	mg/L	0	0,001
Simazine	mg/L	0	0,01
Terbufos	mg/L	0	0,001
Tétrachloroéthylène	mg/L	0	0,01
Tétrachlorure de carbone	mg/L	0	0,002
Triallate	mg/L	0	0,23
Trichloroéthylène	mg/L	0	0,005
Trifluraline	mg/L	0	0,045

Paramètre	Unité de mesure	Résultat	Eau potable de l'Ontario
Trihalométhanes*	mg/L	0,024	0,1

0 indique que le produit chimique présente des valeurs inférieures à la limite de détection

NOTA* :Les résultats déclarés pour les trihalométhanes et l'acide haloacétique représentent une moyenne mesurée dans le système de distribution

Résultats d'analyse insatisfaisants relatifs à la qualité de l'eau potable nécessitant un avis

Les règlements relatifs à l'eau potable relèvent plusieurs indicateurs d'une mauvaise qualité de l'eau, dont la présence exige que les installations de purification de l'eau avisent immédiatement les autorités sanitaires et le Ministère. Ces indicateurs font référence soit à tout résultat d'analyse de l'eau potable traitée ou distribuée qui ne répond pas à l'une des normes provinciales en matière de qualité de l'eau, soit à une situation dans laquelle la désinfection de l'eau pourrait être compromise. Lors de chaque incident lié à la mauvaise qualité de l'eau, le personnel de la Ville d'Ottawa a immédiatement avisé Santé publique Ottawa et le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, conformément aux règlements. Dans chaque cas, des mesures correctrices sont obligatoirement prises, de nouveaux échantillons sont obligatoirement récoltés et un rapport est obligatoirement rédigé.

En 2020, le système de puits de Richmond Ouest n'a enregistré aucun (0) indicateur de mauvaise qualité de l'eau (AWQI).

Programme d'analyse de la teneur en plomb de l'eau potable dans les collectivités

L'eau traitée à l'usine de purification de l'eau de Richmond Ouest est exempte de plomb. Toutefois, des quantités infimes de plomb en suspension dans l'eau peuvent être détectées, car l'eau entre en contact avec des composants des conduites domestiques, comme des brasures en plomb ou des raccords en laiton. La norme relative à la teneur en plomb de l'eau potable est de 10 µg/L (ppb – parties par milliard) ou moins, un niveau propre à la consommation. En 2019, Santé Canada a abaissé la concentration acceptable de plomb dans l'eau potable à 5 ppb, en raison des préoccupations croissantes concernant les effets néfastes sur la santé des enfants. À ce jour, la norme ontarienne pour le plomb n'a pas encore été révisée pour s'aligner sur la nouvelle recommandation de Santé Canada.

En juillet 2007, un nouveau règlement provincial (modification du Règlement de l'Ontario 170/03) a été adopté en réponse aux préoccupations suscitées par la teneur en plomb potentiellement élevée de l'eau en Ontario. Le Programme d'analyse de la teneur en plomb de l'eau dans les collectivités a été lancé afin que chaque réseau d'aqueduc réalise des analyses poussées de la teneur en plomb de l'eau deux fois par année, soit l'hiver et l'été, en fonction de la population desservie. Précédemment, le système de puits collectifs de Richmond Ouest a fait l'objet d'une dispense de trois ans du programme d'analyse de la teneur en plomb de l'eau potable, suivie par une année pendant laquelle la fréquence d'analyses était réduite, puisque les séries précédentes de résultats d'analyses avaient indiqué que l'eau du robinet prélevé dans les maisons des clients était exempte de plomb.

À titre de nouveau système d'approvisionnement en eau, le système de puits de Richmond Ouest doit mener les analyses réglementaires de teneur en plomb en vertu du Règlement de l'Ontario 170/03, Annexe 15.1.

En mars 2020, en raison de la pandémie de COVID19, toutes les analyses de la teneur en plomb de l'eau effectuées à domicile ont été suspendues afin de protéger tant les résidents que nos employés. Puisque les employés doivent entrer dans les résidences

pour effectuer les analyses exigées par le MEPP, la Ville d'Ottawa a demandé et obtenu une exemption pour les analyses effectuées au cours de l'hiver et de l'été 2020.

Résumé

Les résultats démontrent que la qualité de l'eau potable traitée et distribuée provenant du système de puits collectifs de Richmond Ouest était très élevée et conforme à toutes les normes de qualité de l'eau potable fédérales et provinciales.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de la qualité de votre eau potable, veuillez communiquer avec la Ville d'Ottawa au 3-1-1 ou par courriel à info-water@ottawa.ca/fr.

Pour de plus amples renseignements sur l'eau potable à Ottawa, veuillez visiter le site www.ottawa.ca/fr.